



**En cas de « carton rouge INN » de l'UE au Sénégal,
Quels pourraient être les impacts sociaux et économiques
pour la pêche artisanale ?**



**Rapport préparé par Dr. Makhtar THIAM
Avril 2026**

Le carton rouge ne sanctionnerait pas seulement les exportations de produits halieutiques, il risquerait surtout de fragiliser des milliers de familles vivant de la pêche artisanale et de provoquer une crise sociale dans les communautés côtières du Sénégal.

Résumé exécutif

Ce rapport analyse les impacts économiques et sociaux qu'aurait l'attribution d'un carton rouge par l'Union européenne au Sénégal dans le cadre de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

L'interdiction d'exporter les produits de la mer vers l'Union européenne ne constituerait pas seulement une sanction commerciale pour les entreprises exportatrices, mais aurait des conséquences économiques, sociales et politiques majeures pour l'ensemble du secteur de la pêche au Sénégal, en particulier pour la pêche artisanale.

Le marché européen représente environ 40 % de la valeur des exportations de produits halieutiques du Sénégal. Une part importante des produits exportés vers l'Union européenne provient indirectement de la pêche artisanale qui approvisionne les industries à terre orientées vers l'exportation.

En cas de carton rouge, les exportations vers l'Union européenne cesseront automatiquement, ce qui entraînerait :

- une baisse des prix au débarquement,
- une perte de revenus pour les pêcheurs artisanaux,
- des pertes d'emplois pour les mareyeurs, les femmes transformatrices et les activités connexes,
- la fermeture ou la réduction d'activité des industries de transformation,
- une baisse des recettes en devises pour l'État,
- des risques accrus de précarité, d'insécurité alimentaire et de migration.

Les principales victimes d'un carton rouge seraient donc les communautés de pêche artisanale, alors même que les causes du carton jaune sont principalement liées à des questions de gouvernance et de contrôle de la pêche industrielle.

Il apparaît donc essentiel que toutes les parties prenantes prennent la mesure des enjeux économiques et sociaux liés à cette situation et que des solutions soient trouvées afin d'éviter qu'une sanction commerciale ne se transforme en crise sociale dans les communautés côtières du Sénégal.

Table des matières

I.	Objectifs de l'étude.....	2
II.	Méthodologie.....	2
III.	Situation de l'agrément national d'exportation vers l'Union européenne	2
IV.	Importance pour le Sénégal du secteur de la pêche et des exportations.....	3
V.	Importance du marché de l'Union européenne pour le Sénégal.....	5
VI.	Rôle de la pêche artisanale dans les exportations du Sénégal	7
VII.	Impacts socio-économiques pour le secteur de la pêche artisanale en cas de carton rouge	10
VIII.	Impacts politiques et territoriaux.....	14
IX.	Conséquences financières et humaines en cas carton rouge pour les pêcheurs artisans ..	14
1.	Impacts financiers.....	14
2.	Impacts humain	15
X.	Résumé des conséquences d'un carton rouge	18
1.	Impacts économiques : un manque à gagner immédiat.....	18
2.	Sécurité alimentaire : un effet potentiellement négatif pour les acteurs de la pêche artisanale.....	18
3.	Impact social politique et migratoire.....	18
4.	Traçabilité, pêche INN et durabilité des produits de la mer.....	19
	Recommandations.....	21

I. Objectifs de l'étude

Cette étude documente les impacts économiques et sociaux qu'aurait l'attribution d'un « carton rouge » par l'Union européenne (UE) au Sénégal pour manque de coopération dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Cela signifierait que les exportations de produits de la pêche du Sénégal vers l'UE, provenant à plus de 70 % de la pêche artisanale, seraient arrêtées.

II. Méthodologie

Cette étude repose sur l'analyse des statistiques officielles du secteur de la pêche, notamment les données de la Direction des Pêches Maritimes (DPM), de la Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP) et de l'Agence Nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) du Sénégal.

L'étude s'appuie également sur des entretiens et échanges avec des acteurs du secteur, notamment des exportateurs, des organisations professionnelles, des pêcheurs, mareyeurs et des acteurs de la pêche artisanale.

Les estimations concernant l'emploi et les impacts socio-économiques sont basées sur des hypothèses construites à partir du nombre de pirogues actives, du nombre moyen de pêcheurs par pirogue, du nombre de mareyeurs impliqués et de la taille moyenne des ménages.

L'analyse des impacts économiques repose sur l'hypothèse qu'un arrêt des exportations vers l'UE entraînerait une baisse de la demande pour certaines espèces destinées à l'exportation, ce qui provoquerait une baisse des prix au débarquement, une réduction des revenus des pêcheurs et une diminution de l'activité sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

III. Situation de l'agrément national d'exportation vers l'Union européenne

En date du 27 mai 2024 la Commission européenne a notifié à la République du Sénégal la possibilité qu'elle soit recensée en tant que pays tiers non coopérant dans le cadre de la lutte contre la pêche INN. Aussi en fin 2024, une étape majeure a été franchie avec la **non-reconduction de l'accord de partenariat de pêche durable entre l'UE et le Sénégal**, suite à des critiques sur la pêche illégale et la volonté du nouveau gouvernement sénégalais de protéger ses ressources.

« En pré-notifiant le Sénégal d'un « carton jaune », comme « pays non coopérant » dans la lutte contre la pêche INN, la Commission a aussi entamé le dialogue formel avec le pays., sans prise de mesure commerciale mais elle rappelle aussi qu'en cas de non-conformité prolongée et persistante, le pays visé par un tel « carton jaune » peut se voir attribuer un « carton rouge », entraînant des sanctions comme l'interdiction d'exporter leurs produits de la mer vers l'UE »¹.

¹ Le Monde avec AFP, « Pêche illicite : l'Union européenne adresse un avertissement formel au Sénégal ». Le Monde Afrique, 28 mai 2024. Disponible à : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/05/28/peche-illicite-l-union-europeenne-adresse-un-avertissement-formel-au-senegal_6236033_3212.html?search-type=classic&ise_click_rank=1

Pour rappel, la pêche INN cause des pertes estimées à 150 milliards de FCFA (environ 230 millions EUR) par an au Sénégal.

Cette perspective de suspension ne saurait être envisagée pour le secteur de la pêche du Sénégal tant ses répercussions seront dévastatrices à tous les niveaux, avec un effet domino et des conséquences sur toute la chaîne de valeur, des pêcheurs artisanaux aux industriels et armateurs, occasionnant également des effets collatéraux sur les activités portuaires et sur les sites et les plages de débarquement. Selon l'ANSD, au 31 décembre 2022, une centaine d'entreprises et de navires étaient agréés à l'exportation vers l'UE.

La perspective d'un carton rouge ne constitue pas seulement un enjeu commercial ou diplomatique entre le Sénégal et l'UE. Elle représente surtout un enjeu économique, social et politique majeur pour le Sénégal, en particulier pour les communautés de pêche artisanale qui dépendent directement ou indirectement des exportations vers le marché communautaire européen.

IV. Importance pour le Sénégal du secteur de la pêche et des exportations

La pêche au Sénégal a un poids économique indéniable caractérisé par l'importance d'une pêche artisanale présente le long des 718 km de côte et où vivent les $\frac{3}{4}$ de la population sénégalaise, estimée à 19 millions d'habitants. Le Sénégal dispose d'un espace maritime de 198 000 km². Sa Zone économique exclusive (ZEE) de 200 milles nautiques se caractérise par des conditions naturelles très favorables à l'abondance et à la diversité des ressources halieutiques.

La pêche contribue ainsi pour **3,2 % du produit intérieur brut (PIB) national, 12 % du PIB du secteur primaire et emploie plus de 600 000 personnes. La consommation per capita² et par an de produits halieutiques est de 29 kg, assurant 40 % des besoins en protéines d'origine animale pour les populations.** Les petits pélagiques représentant 75 % des produits de la pêche consommés au Sénégal et fournissent l'essentiel de l'approvisionnement du secteur de la transformation artisanale.

Le secteur de la pêche en général, et de la pêche artisanale en particulier, est stratégique pour le Sénégal. La production annuelle y est estimée en moyenne à 500 000 tonnes dont près de 80 % est assurée par la pêche artisanale qui constitue la principale source d'emplois et de revenus pour des milliers de personnes mais aussi d'importantes richesses pour l'État et les communautés.

Actuellement et selon les données de la Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP), disponibles, 268 unités sont agréées au Sénégal dont **142 établissements à terre** parmi lesquels **88 sont sur la liste de l'UE**, et **126 navires dont 80 exportent vers l'UE.**

Pour l'année 2024, selon la DITP, la production industrielle représentait en volume **66 %** du total pêché, soit **150 958,54 tonnes**, pour une valeur commerciale estimée à **171,63 milliards de FCFA**, soit **68 %** du total en valeur. Quant à la production des navires, elle était estimée à **34 %**

² La formule de calcul est : Mesure par habitant = (Totale production locale + importation) / Population

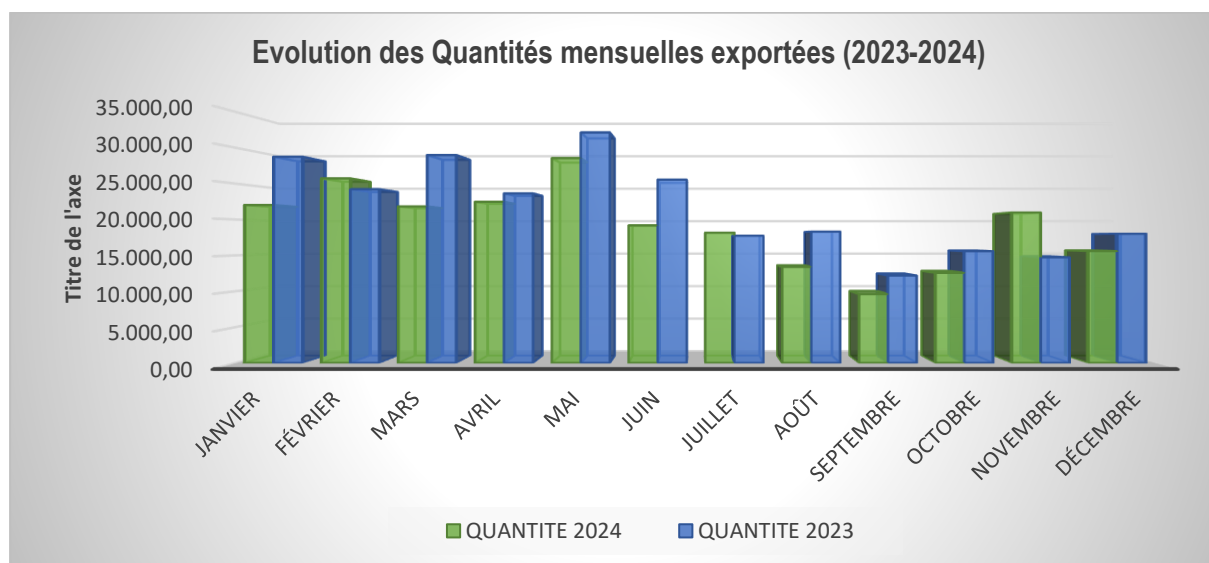
soit 79 113,95 tonnes, pour une valeur commerciale de 81,82 milliards de FCFA, soit 32 % de la valeur totale. Durant cette même période, les échanges de produits halieutiques ont concerné 61 pays dont 24 en Afrique, 18 en Europe dont 16 au sein de l'UE, 2 en Europe hors UE, 14 en Asie, et 5 en Amérique du Nord.

Tableau n°1 : Évolution des exportations de 2020 à 2024

ANNÉE	QUANTITÉ (tonnes)	VCE ³ (milliards de FCFA)
2020	291 087,05	249,61
2021	240 934,87	230,74
2022	227 156,72	210,75
2023	259 805,14	292,48
2024	230 072,49	253,45
MOYENNE	249 811,25	247,41

Source DITP, 2024

Figure 1 : Évolution des quantités mensuelles exportées (2023 – 2024)



Source DITP, 2024

³ VCE : Valeur commerciale estimée

V. Importance du marché de l'Union européenne pour le Sénégal

- Le secteur de la pêche contribue pour environ 3,2 % au PIB national et constitue l'un des principaux secteurs d'exportation du Sénégal.
- L'UE représente environ 40 % de la valeur des exportations de produits halieutiques du Sénégal.
- Une part importante des produits exportés vers l'UE provient de la pêche artisanale, notamment les poissons démersaux et les céphalopodes.
- La pêche artisanale joue donc un rôle essentiel dans les exportations vers l'UE.

Le marché communautaire européen est le marché le plus lucratif pour les exportations des produits de la mer du Sénégal. Selon les statistiques gouvernementales, en 2024, le Sénégal a exporté à destination de l'UE 37 663,45 tonnes représentant une valeur commerciale estimée à 100,3 milliards de FCFA, soit 39,4 % des exportations totales sénégalaises, toutes destinations confondues, représentant 16,4 % du tonnage total exporté. (Voir tableaux 2,3,8 et figure 1).

Tableau 2 : Exportations vers l'Union européenne

ANNÉE	VOLUME (tonnes)	VALEUR (milliards de FCFA)
Total des exportations vers toutes les destinations	230 072,49	253,45
Total des exportations vers l'UE	37 663,45	100,03
Pourcentage exporté vers l'UE	16,40 %	39,50 %

Tableau 3 : Exportations par continent en volume

Continent	Quantité (tonnes)	% du tonnage global	VCE (milliards FCFA)	En % du tonnage global
Afrique	151 588,36	65,9	99,88	39,4
UE	37 663,45	16,4	100,03	39,5
Asie	22 747,32	9,9	32,24	12,7
Amérique du Nord	10 757,50	4,7	15,06	5,9
Europe hors UE	7 315,85	3,2	6,24	2,5
TOTAL GÉNÉRAL	230 072,49	100	253,45	100

Source DITP, 2024

Les produits halieutiques exportés sont constitués de quatre grands groupes : les poissons (84,7%), les conserves (6,1%), les crustacés (2,2%), les mollusques – céphalopodes, gastéropodes, bivalves – (7%).

Les poissons qui représentent la plus grosse part des exportations sont fournis par la pêche artisanale et sont composés de poissons démersaux (mérours) : mérour badéche, mérour blanc, mérour gris, mérour jaune, mérour royal, de sparidés (dorades) : denté à gros yeux, denté à tache rouge, dentex angolais, dorade rose, dorade royale, darbré, pageot à tache rouge, pagre rayé et d'autres variétés de poissons : bar tacheté, brotule, dorade grise, merlu, rascasse rouge, rouget barbet, sompate, machoiron, capitaine, mérour à points bleus, capitaine, saint pierre, rouget, etc.

En 2024, l'Espagne est restée le premier pays destinataire des exportations Sénégalaises de produits halieutiques vers l'UE avec 22 508,48 tonnes (59,7% du total) pour une valeur de 48,58 milliards de FCFA, suivi de l'Italie avec 7 543,98 tonnes pour une valeur de 27,19 milliards de FCFA, la France 2 815,65 tonnes pour une valeur de 8,88 milliards de FCFA, la Grèce avec 2 217,72 tonnes pour une valeur de 6,64 milliards de FCFA, Portugal avec 1 019,45 de tonnes.

En 2021, selon un rapport de l'Environmental Justice Foundation (EJF)⁴, (Fondation pour la justice environnementale), se basant sur les publications gouvernementales de la DITP, « *Le Sénégal a exporté 4 074 tonnes de crevettes fraîches et congelées vers l'UE, représentant une valeur de 37,3 millions de dollars US. Cela représente 88,5 % du total des exportations sénégalaises de ces produits en poids et 88,9 % en valeur.* » Selon ce même rapport, la grande majorité des exportations de crevettes du Sénégal vers l'UE étaient destinées à l'Espagne (3 616 tonnes, soit 88,8 % du total). De plus petites quantités ont été importées par la France (233 tonnes, 5,7 %) et la Grèce (171 tonnes, 4,2 %).

Tableau 4 : Les 5 principaux pays pour les exportations du Sénégal vers l'UE

Pays	Congelé	Conserves	Frais	Quantité (tonnes)	VCE (milliards FCFA)
<i>Espagne</i>	14 037,75	80,42	523,55	14 641,72	31 611 473,48
<i>Italie</i>	6 014,07	264,42	1 221,41	7 499,9	16 192 284,10
<i>France</i>	2 007,67	68,41	719,69	2 795,77	6 036 067,43
<i>Grèce</i>	310,08	0	637,74	947,82	2 046 343,38
<i>Portugal</i>	717,94	0	301,48	1019,42	2 200 927,78
Total 5 pays	23 087,51	413,25	3 403,87	26 904,63	58 087 096,17
<i>Autres UE</i>	709,68	0	113,78	1 558,17	3939,8
Total général	23 787,91	413,25	3 517,65	37 663, 45	58 087 096,17

Source DITP, 2024

⁴ L'Environmental Justice Foundation (EJF) est une organisation internationale qui œuvre à la protection de la nature et à la défense des droits humains des personnes qui en dépendent

Tableau 5 : Exportations par type de traitement en 2024

Type de Conservation	Quantité (tonnes)	VCE (milliards FCFA)	Prix moyen Export (FCFA)
<i>Congelé</i>	186 067,47	188,17	1011
<i>Farine</i>	19 673,27	14,19	721
<i>Conserves</i>	14 120,95	21,28	1507
<i>Huile</i>	4 978,70	3,73	749
<i>Frais</i>	4 031,64	21,22	5263
<i>Séché</i>	472,48	2,48	5249
<i>Salé - séché</i>	452,78	0,40	883
<i>Vivant</i>	153,01	1,75	11437
<i>Salé</i>	65,16	0,05	767
<i>Cuit</i>	57,02	0,19	3332
Total général	230 072,49	253,45	1102

Source DITP, 2024

Ces résultats montrent éloquentement l'importance du secteur de la pêche et des exportations sur la balance commerciale et au-delà sur toute l'économie nationale avec ses effets d'entraînement.

Malgré ces immenses potentialités halieutiques, le secteur de la pêche du Sénégal fera face à des difficultés majeures qui menaceront sa durabilité si la perspective d'un carton rouge était confirmée avec comme conséquence immédiate la perte de son agrément national d'exportation vers l'UE. Cette perspective n'améliorera pas les performances du secteur y compris sur les aspects sanitaires mais favoriserait plutôt un relâchement de ces efforts car l'agrément d'exportation a toujours été un aiguillon qui a permis de faire d'importants efforts dans l'amélioration de la qualité sanitaire des produits le long de la chaîne de valeur.

VI. Rôle de la pêche artisanale dans les exportations du Sénégal

Selon les dernières statistiques disponibles du Ministère en charge de la pêche (DPM 2022), la pêche artisanale emploierait près de 113 362 personnes avec un parc piroguier motorisé estimé à 11 211 unités. Le nombre des autres pirogues non motorisées étant de 1 283.

Le secteur de la pêche artisanale avec les pêcheurs artisanaux est le principal fournisseur en produits halieutiques des entreprises industrielles à terre orientées vers l'exportation. A côté des pêcheurs artisanaux, les mareyeurs jouent un grand rôle comme intermédiaires dans l'approvisionnement des marchés intérieurs et des usines de transformation industrielle dans tout le pays. Ils sont des grossistes et des distributeurs impliqués dans l'achat, le transport et la vente de produits et le financement des activités de la pêche artisanale en accordant des avances de trésorerie ou en finançant l'achat d'engins de pêche ou le carburant. Si les hommes exercent presque exclusivement le métier de pêcheur, il en est pas moins vrai que les femmes jouent

aussi un rôle un rôle prépondérant et unique dans les circuits financiers informels. Elles assurent le financement des activités en mettant, au-delà de leurs rôles dans la famille, à la disposition des autres pêcheurs les crédits nécessaires aux frais de sortie et de campagne.

En 2022, selon la DPM,⁵ la production de la pêche maritime à **473 079,98 tonnes**, dont **343 406,20 tonnes pour la pêche artisanale** et **129 673,78 tonnes pour la pêche industrielle**. Sa valeur commerciale est estimée à 318,511 milliards de FCFA. Cette production du Sénégal représente 0,6% de la production mondiale des pêches maritimes de capture qui est de 79,7 millions de tonnes en 2022, (FAO, 2024). La valeur commerciale de ces captures est estimée à **318 milliards de FCA** alors que le total des **exportations était de 247 400 tonnes** dont **227 157 du fait du secteur industriel**, soit **52% de la production totale** et **92% des exportations**. Les débarquements du Sénégal en 2022 sont le résultat de l'activité de pêche de **12 499 pirogues** et **131 navires nationaux et étrangers**.

Aussi, si on estime que la quasi-totalité de la production industrielle est destinée à l'exportation, nous pouvons raisonnablement supposer que le différentiel entre les exportations du secteur industriel et la production industrielle qui est de **97 283 tonnes**, serait la part de l'**approvisionnement de la pêche artisanale pour les exportations**. Ceci montre donc l'importance de la pêche artisanale dans cette filière d'exportation et sur le marché de l'Union européenne.

Tableau 6 : Aperçu 1 du secteur de la pêche au Sénégal (secteur industriel et artisanal)

Pêcherie	Quantité (tonnes)	Valeur commerciale estimée (VCE X 1000 CFA)
<i>Pêche artisanale</i>	343 406,20	209 091 192,01
<i>Pêche industrielle</i>	129 673,78	109 419 910,65
Total débarquement	473 079,98	318 511 102,66
TRANSFORMATION		
<i>Secteur artisanal</i>	29 348,35	22 431 634,27
<i>Secteur industriel</i>	23 365,58	35 720 000,00
Total transformation	52 713,93	58 151 634,27
EXPORTATIONS		
<i>Secteur artisanal</i>	20 243,0	15 663 487,00
<i>Secteur industriel</i>	227 156,72	210 750 000,00
Total Exportation	247 399,72	246 716 987,16

Source DPM, 2022

⁵ DPM : Direction des Pêches Maritimes du Sénégal

Tableau 7 : Aperçu 2 du secteur de la pêche artisanale du Sénégal

Pirogues à moteur	Autres pirogues	Nbre de pêcheurs	Mises à terre		Consommation locale estimée	Mareyage produits frais	Produits transformés localement		Exportations			
									Frais		Transformé	
Nombre	Nombre	Nombre	Qté en tonnes	VCE en milliards	Qté en tonnes	Qté en tonnes	Qté en tonnes	VCE en milliards de FCA	Qté en tonnes	VCE en milliards de FCFA	Qté en tonnes	VCE en milliards de FCFA
11 211	1 283	113 362	343 406 000	209, 091 192	40 000	222 507	29 348	22, 430 959	7 476	6, 037 589	12 767	9, 625 899

Ces chiffres confirment encore une fois, le poids de la pêche artisanale pour l'économie locale nationale mais aussi pour les exportations principalement en Europe (France, Espagne, Italie, le Portugal, etc.). **Ainsi, au-delà des 113 362 pêcheurs artisanaux déclarés qui ont mis à terre en 2022, 343 406 tonnes de produits de la mer, il faut aussi noter le grand rôle joué par les nombreux mareyeurs et micro-mareyeurs impliqués dans le processus et dont l'activité principale consiste à acheter les produits frais au niveau des pêcheurs eux-mêmes ou de leurs femmes puis à approvisionner les industriels à terre.**

Selon les chiffres fournis par l'organisation des mareyeurs-exportateurs de produits halieutiques (UPAMES), le prix moyen de vente des produits frais à l'export hors fret FOB⁶, est de 5263 FCFA alors que le prix moyen d'achat moyen au kilogramme obtenu des comptes d'exploitation des industriels de l'UPAMES⁷, est de 3500 FCFA/ Kg.

Ces prix pratiqués par les industriels permettent donc aux pêcheurs artisanaux d'équilibrer leurs comptes d'exploitation mais aussi de faire des marges bénéficiaires suffisantes pour compenser les charges et frais de nourriture, de carburant, etc., engagés par expédition en mer. Par conséquent un carton jaune pour le Sénégal signifierait la fin de leurs activités, par manque de rentabilité car les prix pratiqués pour le marché local ou Africain ne leur garantirait plus cette rentabilité économique.

Un autre aspect de ces relations entre les pêcheurs artisanaux et les industriels, est **l'implication de plus en plus grande des femmes de pêcheurs qui jouent le rôle de mareyeuses ou d'intermédiaires, ce qui leur permet d'avoir de substantiels revenus pour gérer leurs familles et pour intervenir dans les marchés financiers informels pour les acteurs et leurs activités.**

Les types de conservation et de transformation donnent aussi une idée des sources d'approvisionnement. Les entreprises industrielles à terre ont comme principaux fournisseurs les mareyeurs des 13 sites de débarquement agréés par la DITP où sont autorisés officiellement les débarquement des produits pour la filière industrielle.

⁶ FOB : Free On Board est un incoterm maritime où le vendeur remplit son obligation lorsque la marchandise est chargée à bord du navire au port d'embarquement.

⁷ UPAMES (Union Patronale des Mareyeurs Exportateurs du Sénégal) : association d'exportateurs vers l'UE.

Tableau 8 : Exportations par type de traitement et par continent (en tonnes) en 2024

Continent	Congelé	Conserves	Frais	Autres	Total général	%
<i>Afrique</i>	144 218,50	5 466,69	23,69	1 879	151 588,36	65,9
<i>UE</i>	23 797,19	413,25	3 517,65	9 935,36	37 663,45	16,4
<i>Asie</i>	14 558,51	-	351,74	7 837,07	22 747,32	9,9
<i>Amérique</i>	1 814,57	8 241,01	100,91	419,1	10 757,50	4,7
<i>Europe hors UE</i>	1 678,70	-	37,65	5 599,5	7 315,85	3,2
Total	186 067,47	14 120,95	4 031,64	25 670,42	230 072,49	100

Source DITP, 2024

Tableau n°9: Exportations par type de transformation

Type de transformation	Quantité (tonnes)	%	VCE (milliards de FCFA)	%
<i>Entier</i>	181 025,98	78,7	183,73	72,5
<i>Élaboré</i>	49 046,51	21,3	69,72	27,5
Total général	230 072,49	100	253,45	100

Source DITP, 2024

Sur les 10 principales espèces exportées toutes destinations en 2024 qui sont : listao, chinchard cunène, pelon lippu, maquereau espagnol, albacore, sardinelle plate, seiche commune, chinchard d'Europe, poisson sabre (ceinture), la plupart sont des pélagiques plutôt exportés en Afrique et en Asie. D'autres produits comme, l'albacore, les gastéropodes (poulpe, seiche, calamar) et le chinchard d'Europe sont plutôt exportés vers l'Europe l'Afrique et en Asie.

Notons que les exportations des produits transformés de matière artisanale vers l'UE donc répondant aux normes sanitaires Européens, restent relativement faibles avec 240 tonnes pour une valeur commerciale estimée à 240.000.000 FCFA.

VII. Impacts socio-économiques pour le secteur de la pêche artisanale en cas de carton rouge

La pêche artisanale est donc entièrement intégrée dans le processus d'exportation vers l'Union européenne et ses liens avec les industriels à terre agréés à exporter sur ce marché sont essentiels à la survie de la pêche au Sénégal.

Vue l'importance du secteur de la pêche au Sénégal, cette perspective de suspension de son agrément national, ne saurait donc être envisagée pour le secteur de la pêche particulièrement son segment artisanal, tellement ses répercussions seront dévastatrices avec un effet domino et des conséquences sur toute la chaîne de valeur, des pêcheurs artisanaux aux industriels et armateurs mais cela aura aussi des effets collatéraux sur les activités portuaires et sur les sites et les plages de débarquement.

L'arrêt soudain des exportations entrainera automatiquement la fin des activités pour les pêcheurs artisanaux qui travaillent avec les entreprises industrielles à terre. Ce qui risque de créer un désastre pour eux et surtout pour leurs familles car ils n'y seront pas préparés, eux qui déjà vivent une situation sociale difficile causée par la rareté des ressources. Les revenus tirés par les pêcheurs et mareyeurs de cette activité servent donc prioritairement à nourrir leurs familles au jour le jour et un arrêt de leur activité plongerait encore plus leurs familles dans la précarité.

Le segment qui sera le plus affecté sur la chaîne de valeur, sera, sans nul doute, celui des acteurs de la pêche artisanale (pêcheurs et mareyeurs) qui dépendent des industriels-exportateurs et qui, si cela arrivait pour le Sénégal de perdre son agrément d'exportation vers l'Union européenne, arrêteront immédiatement leurs activités, faute de débouchés. Pour s'en convaincre il suffit de visiter les plages de débarquement où durant les jours fériés ou fêtes en Europe, pour constater que toutes les activités sont arrêtées. Cela montre les liens intrinsèques entre l'activité d'exportation des industriels et les pêcheurs artisanaux.

En effet, les industries à terre s'approvisionnent pour 95% environ au niveau des plages avec la pêche artisanale et cela a son importance sur le plan social et économique car les produits exportés avec leurs prix d'achat élevés sur les plages, permettent aux pêcheurs artisanaux d'équilibrer leurs comptes d'exploitation. Aussi ces activités, par leurs effets distributifs, contribue à procurer des sources de revenus à beaucoup de personnes à travers les diverses activités sur les plages et sur les ports, le long de la chaîne de valeur. **Au-delà du poisson frais, les pêcheurs artisanaux ravitaillent aussi les industries à terre qui font le congelé** principalement en céphalopodes à partir des plages agréés. Le tonnage de ces produits est estimé à 10% du total du volume congelé qui était de 186 067,47 tonnes, en 2022.

Les poissons qui représentent la plus grosse part des produits exportés, sont fournis par la pêche artisanale et seront les plus touchés. Ils sont composés de poissons démersaux tels que le mérrou (mérrou badéche, mérrou blanc, mérrou gris, mérrou jaune, mérrou royal), les sparidés (dorades) : denté à gros yeux, denté à tache rouge, dentex angolais, dorade rose, dorade royale, marbré, pageot à tache rouge, pagre rayé et d'autres variétés de poissons : bar tacheté, brotule, dorade grise, merlu, rascasse rouge, rouget barbet, sompate, machoiron, capitaine, mérrou à points bleus, capitaine, saint pierre, etc.

Il faut noter qu'en termes de valeur financière, l'UE est de loin, le principal marché d'exportation pour les produits halieutiques Sénégalais en termes de diversités des espèces et de prix rémunérateurs mais aussi, le Sénégal n'a pas pour l'instant d'autres marchés alternatifs de substitution aussi lucratifs.

Comme décrit plus haut, la pêche artisanale risque d'être la principale victime en cas de carton rouge. En 2022, **le parc piroguier du Sénégal est de 24 336 unités**, selon la base de données de l'immatriculation. Par contre, **le nombre de pirogues actives est estimé à 12 494, dont 89,7% sont motorisées et qui emploient 113 362 pêcheurs artisanaux** (source DPM, 2022).

Un raisonnement simple peut donner une idée ou un ordre de grandeur des pêcheurs artisanaux qui travaillent exclusivement sur ce marché et qui pourraient être impactés. Il est admis qu'il y'a au moins **600. 000 personnes qui vivent de ce secteur parmi lesquels 113 362 pêcheurs**. Si nous retirons de ce total, ce nombre de pêcheurs actifs et les 100 000 emplois directs générés par le secteur formel, cela veut dire qu'il y'a environ **400.000 autres personnes qui vivent des autres métiers de la pêche artisanale dont les mareyeurs, les femmes de pêcheurs, les femmes formatrices et les gens des métiers connexes, les fournisseurs d'intrants, le long de la chaine de valeur**.

Par conséquent, tout arrêt brusque des exportations vers les pays de l'UE aura aussi des répercussions inévitables sur toutes les autres activités connexes de la chaine de valeur : pêcheurs, mareyeurs, manutentionnaires, transporteurs, transitaires, compagnies aériennes, fournisseurs d'intrants et de glace, commerçants, vendeurs à la sauvette, etc., bref.

Aussi la structure des sites de débarquement des produits de la mer au Sénégal génère d'autres sous activités commerciales à l'image des marchés africains avec des vendeurs et commerçants de toutes sortes. Les sites de débarquement de la pêche constituent donc de véritables centres d'activités économiques. **L'arrêt des exportations pourrait donc accélérer le déclin de ces villes et villages.**

Parmi les autres activités et métiers de la pêche artisanale qui seront affectés par les pertes d'emplois et de revenus, on peut citer, entre autres : le transport de produits halieutiques frais et transformés (y compris les porteurs, les charretiers, les dockers, les taxis appelés clandos) ; les déchargeurs et les écailleurs ; la vente de matériels et d'équipements de pêche : grossistes et détaillants localisés dans les quais de pêche ; les producteurs de glace (complexes frigorifiques, fabriques de glace etc.) pour la conservation de produits frais et éventuellement la fabrication de glace : les unités localisées dans des quais de pêche et ailleurs, la vente de carburant pour pirogue avec les stations localisées autour des quais de pêche, la construction, l'entretien et la réparation d'unités de pêche (pirogues, navires, engins de pêche) ; la restauration, etc.

A ces contraintes et conséquences malheureuses s'ajoutera, à coup sûr, la marginalisation des femmes dans l'accès aux ressources et à la gouvernance alors qu'elles constituent une frange importante du secteur. Les communautés de pêche artisanale et notamment les femmes et les jeunes seront donc les plus impactés

Une suspension de l'agrément d'exportation représenterait également, **une menace sérieuse pour les efforts déployés jusqu'ici par le gouvernement pour améliorer la durabilité des pêcheries, pour la lutte contre la pêche INN, pour améliorer la gouvernance des pêcheries, pour la promotion de la cogestion et la surveillance des pêcheries artisanales à travers les CLPA⁸, pour les plans d'aménagement de pêcheries, la mise en place d'aires marines protégées, etc.**

⁸ Conseils Local de Pêche Artisanale

Le carton jaune aura donc des conséquences sur toute la chaîne logistique, de la capture au Sénégal jusqu'au client final sur les marchés européens. Aussi les distributeurs et clients ou distributeurs spécialisés dans les produits importés du Sénégal devront se tourner vers d'autres fournisseurs mais aussi verront leurs chaînes logistiques déstabilisées.

Les premières victimes seront d'abord les entreprises agréées à l'exportation sur les marchés Européens notamment les entreprises à terre qui s'approvisionnent à 95% en termes d'emplois et de recettes mais aussi les activités sur les plages et au premier chef, les pêcheurs artisanaux et mareyeurs seront très atteints.

Une autre conséquence prévisible serait la baisse des prix au débarquement et sur les marchés, faute d'acheteurs pour ces produits dit "nobles"⁹ à cause de leur valeur marchande assez élevée. Par conséquent, le premier réflexe de ces pêcheurs touchés, sera d'arrêter leurs activités et de se reconvertir vers d'autres activités ou type de pêche, ce qui accroîtra la pression sur les ressources. **En d'autres termes, du fait de la loi de l'offre et de la demande du marché, cette baisse découragera les sorties des pêcheurs faute d'acheteurs et d'autres débouchés sur le marché local. Aussi le soutien financier des industriels cessera car la plupart de ces industriels pour sécuriser leurs approvisionnements financent à l'avance les pêcheurs et se faisant rembourser sur le long terme. Ainsi les pêcheurs se retrouveront endettés.**

Cette fermeture et arrêt d'activités des exportations vers l'UE va faire perdre des milliers d'emplois, le long de la chaîne de valeur et avec une baisse voire une perte de revenus, qui prolongera ces familles dans une certaine insécurité alimentaire, une précarité sociale et un endettement vis-à-vis de leurs fournisseurs.

Les principales zones qui seront concernées sont les grands ports de débarquement le long de la côte spécialisés sur l'exportation vers l'Europe comme Hann, Thiaroye, Ouakam, Yoff, Yène, Cayar, Mbour, Joal, Pointe Sarene, Ngaparou, Potou, Boudody et Kafountine.

Le principal défi du secteur de la pêche artisanale dans le contexte actuel de carton jaune est l'insuffisance voire le manque de traçabilité fiable de l'origine des produits pêchés avant leur arrivée chez les industriels exportateurs vers l'UE qui eux disposent déjà d'un système fiable de suivi de leurs exportations.

Un autre défi majeur pour ce secteur dans ce contexte de carton jaune est l'insuffisance de formation et de sensibilisation des acteurs artisanaux aux règles d'origine SPG¹⁰ et par conséquent la nécessité de faire comprendre et d'impliquer d'avantage les pêcheurs artisanaux au système de certification à l'export pour renforcer la crédibilité du processus de certification en cours.

La situation actuelle née du carton jaune, peut aussi servir d'aiguillon et aider ainsi à améliorer la traçabilité et la qualité des produits exportés en Europe. En effet, face à la situation actuelle, les industriels et acteurs de la pêche artisanale, ont pris l'initiative eux

⁹ Dans le jargon de la filière d'exportation, les démersaux sont dits "nobles" à cause de leurs prix de vente élevés en opposition avec les "pélagiques" de valeur marchande plus faible et dits "poissons Afrique"

¹⁰ Système des Préférences Généralisées (UE), dispositif douanier réduisant les droits d'importation pour les pays en développement

même, de mettre en place un label de pêche durable (BEG ELLEK¹¹) pour ce secteur afin de surmonter les barrières non tarifaires en Europe avec la forte tendance des clients à exiger des labels internationaux de pêche durable et de qualité, comme le Marine Steward Council (MSC) et Friend of the Sea, etc., qui ne sont pas pour le moment accessibles aux pêcheries artisanales du Sénégal.

VIII. Impacts politiques et territoriaux

Au-delà des impacts économiques, un arrêt des exportations vers l'Union européenne pourrait également avoir des conséquences sociales et politiques importantes dans les zones côtières. Dans de nombreuses localités, la pêche constitue la principale activité économique et la principale source de revenus pour les populations. Une baisse brutale des revenus pourrait entraîner une augmentation de la pauvreté, du chômage et des tensions sociales dans ces zones.

Cette situation pourrait également accentuer les phénomènes de migration, notamment chez les jeunes, qui pourraient être tentés de quitter les zones de pêche faute d'opportunités économiques.

IX. Conséquences financières et humaines en cas carton rouge pour les pêcheurs artisans

1. Impacts financiers

Les exportations vers l'UE en volume représentent 16% du poids total exporté sur toutes les destinations mais en valeur commerciale les exportations vers l'UE représentent 40% de la valeur commerciale totale exportée toutes destinations confondues. (Voir tableau 6)

Selon une étude faite auprès des exportateurs membres de l'UPAMES et une analyse des données tirées de leurs comptes d'exploitation, le prix d'achat moyen au niveau des plages est de 4000 FCFA pour les produits frais exportés par voie aérienne et de 3500 FCFA/kg pour les produits destinés à la congélation, résumé sur le tableau suivant :

Tableau 10 : Prix d'achat moyen d'achat sur les plages des produits par type de traitement

Produits	Prix achat moyen sur les plages FCFA/ Kg
<i>Prix moyen d'achat des produits pour la congélation chez les pêcheurs artisanaux et mareyeurs (poissons, céphalopodes, crustacés)</i>	3 500
<i>Prix moyen d'achat des produits pour les exportations de frais chez les pêcheurs et mareyeurs (Poissons, Céphalopodes, crustacés)</i>	4 000

Source : Enquête auprès de 10 membres de l'UPAMES

¹¹ <https://begellek.org/>

Tableau 11 : Exportations des produits congelés des établissements à terre en 2024

CONTINENT DE DESTINATION	Quantité en tonnes	VCE en millions FCFA
<i>Afrique</i>	74 103	41 081
<i>Asie</i>	13 040	17 362
<i>Union européenne</i>	11 285	40 523
<i>Amérique</i>	220	217
Total général	98 649	99 182

Source DITP, 2024

Pour rappel, en volume la part de produits exportés vers l'UE issus de la pêche artisanale et traités par les industries à terre est de **15 316,80 tonnes** soit **40,67 % du total exporté vers l'UE** qui est de **37 663,45 tonnes** et pour une valeur commerciale estimée à **55,62 milliards de FCFA**. Cela représente environ **22 % du total en valeur commerciale des exportations en produits halieutiques du Sénégal en 2024 toutes destination** qui sont de **259,80 milliards de FCFA** soit **55,61 % de la valeur totale exportée vers l'UE** qui est de **100,3 milliards** (voir le tableau 12).

Ces revenus sont entièrement redistribués par les pêcheurs à leurs familles notamment à leurs femmes qui généralement gèrent leurs foyers.

2. Impacts humain

Si nous estimons que sur les **12 494 pirogues actives** (source DPM, 2022), au moins la moitié, soit environ **6 000 pirogues** sont engagées dans ces pêcheries orientées vers l'export, et en estimant que chaque **pirogue embarque en moyenne au moins une dizaine de personnes**, nous pouvons estimer le nombre de pêcheurs qui seront impactés à **60 000**. De même, on peut considérer qu'il y'aura autant de personnes impactées indirectement, si on tient compte de leurs familles qui sont de taille moyenne estimée généralement à 10 personnes ainsi que les mareyeurs et micro mareyeurs-intermédiaires qui dépendent de l'activité de ces pêcheurs. Cela veut dire qu'il y'aura dans ce segment de la chaîne de valeur **au moins 120 000 personnes impactées par le carton rouge**, ceci sans compter tous les petits métiers et activités autour.

De même, Il est généralement admis que la plupart des pirogues motorisées ciblent, avec des engins spécifiques, plutôt les démersaux côtiers qui sont vendus aux établissements à terre qui exportent sur le marché Européen. **Si nous faisons l'hypothèse basse que 60 % des pirogues recensées sont des pirogues motorisées qui ciblent les espèces halieutiques d'exportation, soit 7 500 environ et qu'elles embarquent en moyenne 10 personnes à bord, nous pouvons raisonnablement estimer le nombre de pêcheurs qui travaillent avec les usines et qui seront potentiellement impactées à environ 75.000 pêcheurs.**

Déjà en 2019, selon la Direction des Pêches Maritimes, la pêche artisanale dénombrait **75 369 pêcheurs**, alors que les **mareyeurs étaient estimés à 47 500 personnes** et les **femmes transformatrices à 47 500 personnes** sans compter tous les milliers d'emplois indirects d'environ 60 sous-secteurs liées à cette activité. **Donc le nombre total d'emplois généré par**

ce secteur se situerait autour de 170.000 personnes, sur les 600 000 du secteur déclarés, soit 3,1 % de la main d'œuvre, à cette même période.

De même, un autre raisonnement basé sur les résultats de la DITP sur les exportations de produits congelés vers l'UE, confirment aussi ces mêmes chiffres sur les impacts financiers et humains.

Selon ces chiffres, en volume, le **pourcentage en poids de produits exportés vers l'UE issus de la pêche artisanale est de 15 316,80 tonnes soit 40,67 % du total exporté vers l'UE qui est de 37 663,45 tonnes.**

Sur le plan financier, la part des produits exportés vers l'UE issus de la pêche artisanale est estimée à 55,62 milliards de FCFA. Cela représente environ 22 % du total des exportations en produits halieutiques qui est de 259,80 milliards et 55,62 % de la valeur totale exportée vers l'UE qui est de 100,3 milliards.

Ces revenus sont entièrement redistribués par les pêcheurs à leurs familles notamment à leurs femmes qui généralement gèrent leurs foyers et jouent le rôle de financière pour les autres activités connexes à la pêche. Si nous estimons pour une hypothèse basse que sur les 11 211 pirogues actives recensées (source DPM, 2022), au moins près de la moitié, soit environ 5 000 d'entre elles, sont engagées dans ces pêcheries orientées vers l'export, et en estimant que chaque pirogue embarque en moyenne au moins une dizaine de personnes, nous pouvons estimer le nombre de pêcheurs qui seront impactés par un éventuel carton rouge, à 50 000 personnes.

Aussi selon une enquête de l'UPAMES, chacune de ces 5 000 pirogues, collabore en moyenne avec 5 mareyeurs d'usine, ce qui potentiellement, en cas de crise, impacterait 25 000 personnes. Soit au total 75 000 personnes, mareyeurs et pêcheurs qui risqueraient d'être directement affectés.

Aussi, indirectement ces conséquences impacteraient inéluctablement leurs familles. Si on suppose que la taille moyenne de leur famille est estimée généralement à 10 personnes, nous pouvons imaginer les conséquences sociales dues à leurs pertes de revenus. (voir tableau ci-dessous).

Tableau 12 : Tableau analyse de l'apport de la pêche artisanale sur les exportations vers l'UE

	Intitulé	Volume (tonnes)	Valeur (milliards FCFA)	Prix moyen FCFA/ Kg
Rappels données globales tirées du rapport de la DITP 2024	<i>Total exportations tous produits et vers toutes destinations</i>	230072,49	259,8	1.129,00
	<i>Total exportations produits congelés vers toutes destinations</i>	186067,47	188,17	1.011,00
	<i>Total exportations vers UE, tous produits (congelés, frais, conserves, farine, salés séchés et autres)</i>	37663,45	100,03	2.656,00
Revenus générés par les exportations au profit de la pêche artisanale (pêcheurs et mareyeurs en volume (tonnes) et en valeur (milliards de FCFA)	<i>Total des produits congelés exportés vers l'UE (poissons, céphalopodes, crustacés)</i>	11.285,16	39,50	3.500,00
	<i>Total des produits frais exportés vers U.E. (poissons, céphalopodes, crustacés) provenant de la pêche artisanale</i>	4.031,64	16,13	4.000,00
	TOTAL EXPORTÉ VERS UE <i>provenant de la pêche artisanale</i>	15.316,80	55,62	3.632,00
	<i>% exporté vers U.E. Provenant de la pêche artisanale sur le Total Global des exportations de tous produits vers toutes les destinations</i>	6,66 %	21,41 %	Pourcentages en volume et en valeur
	<i>% exporté vers U.E. Provenant de la pêche artisanale sur le Total des exportations de tous produits vers l'U.E.</i>	40,67 %	55,61 %	Pourcentages en volume et en valeur

X. Résumé des conséquences d'un carton rouge

1. Impacts économiques : un manque à gagner immédiat

Le secteur de la pêche est l'un des piliers de l'économie sénégalaise, représentant environ 3,2 % du PIB et fournissant des milliers d'emplois directs et indirects. L'interdiction d'exporter des produits de mer du Sénégal vers l'UE pourrait avoir des impacts significatifs sur l'économie sénégalaise mais aussi sur d'autres secteurs notamment :

- **La perte de devises et de revenus :** L'Europe est la destination de près de 40 % à 50 % des exportations halieutiques sénégalaises notamment les poissons et les conserves de thon qui ont jusqu'ici enregistré une hausse de 41 % atteignant 67,1 milliards de FCFA soit (102,3 millions EUR). Un arrêt brusque couperait une source vitale de revenus en devises (euros) pour l'État et la balance commerciale mais aussi pour les entreprises d'exportation. Le Sénégal pourrait ainsi enregistrer un important déficit commercial plus important si les exportations sont arrêtées ce qui affaiblira la monnaie locale, le FCFA et augmentera les coûts des importations.
- **La gouvernance des pêches :** Le manque à gagner dû à un éventuel arrêt pourrait aussi avoir des impacts potentiels sur les capacités de l'État à financer le contrôle, la surveillance et la gouvernance des pêches.
- **Crise des usines de transformation :** De nombreuses unités industrielles basées à Dakar (conserveries, usines de frais et de congélation) dépendent quasi exclusivement du marché européen. Leur fermeture entraînerait des licenciements massifs.
- **Compensation financière :** La fin des accords de pêche sur le thon a aussi signifié également, la perte de la compensation financière versée par l'UE (environ 1,7 million d'euros par an, en plus des redevances des armateurs).

2. Sécurité alimentaire : un effet potentiellement négatif pour les acteurs de la pêche artisanale

Baisse des prix locaux : actuellement, les espèces dites « nobles » (dorades, mérours, crevettes, etc.) sont réservées à l'export car plus rentables. Un arrêt des exportations signifierait que les pêcheurs de cette filière faute de rentabilité cesseraient leurs activités. Aussi, contrairement à ce que l'on peut penser, ils ne redirigeront pas forcément ces produits vers le marché local car leurs prix de revient avec tous les frais engagés pour armer leurs pirogues, feront que les prix proposés sur le marché ne seront pas toujours accessibles aux populations plutôt habituées, par réalisme économique, à consommer d'autres types de produits comme les pélagiques.

3. Impact social politique et migratoire

- **Impact sur l'emploi :** les secteurs de la pêche et de la transformation des produits de la mer emploient des milliers de personnes au Sénégal. Un arrêt des exportations pourrait entraîner

des pertes d'emploi pour tous les acteurs de la chaîne de valeurs et affecter les communautés côtières notamment les pêcheurs, les mareyeurs les femmes et les jeunes.

- **Risque de précarité économique et sociale :** Si les pêcheurs artisanaux perdent leurs débouchés vers les industriels exportateurs qui exportent, leurs revenus vont chuter, ce qui peut pousser davantage de jeunes vers les routes migratoires.
- **Impact politique :** Un arrêt des exportations, avec ses effets immédiats sur la pêche artisanale, pourrait être une source de tensions politiques avec une forte population jeune qui aspirent à un bien-être que pouvait leur procurer ce secteur.
- **Conséquences sur le secteur artisanal et les industries :** Un arrêt mettra à nu les pêcheurs artisanaux et leur fera payer le prix fort alors qu'ils n'ont aucune responsabilité sur les causes du carton jaune imputées plutôt à des navires battant pavillon Sénégalais. Les industries à terre aussi, subiront les conséquences au même titre.

4. Traçabilité, pêche INN et durabilité des produits de la mer

- **Sur la traçabilité :** La situation de carton jaune poussera le Sénégal à améliorer la traçabilité des produits exportés en Europe et à mettre en place un système plus rigoureux sur l'origine des produits et à renforcer son système de traçabilité pour bénéficier des avantages des SPG à travers le REX.
- **Sur l'amélioration de la qualité :** Les entreprises pourront utiliser cet avertissement du carton jaune pour améliorer la qualité de leurs produits pour rester compétitive. Le gouvernement pourra ainsi renforcer la formation et les moyens des entreprises pour revoir tout le système des exportations et pour renforcer leur compétitivité. Ce serait une occasion de moderniser le secteur de la transformation locale qui a des difficultés à se mettre aux normes internationales pour pénétrer le marché Européen mais aussi une opportunité pour diversifier l'offre de produits sur les marchés.
- **Sur les stocks de poissons :** Il y'a un risque si minime soit-il, de déstabilisation de la chaîne alimentaire. Moins de pression sur les ressources vouées à l'exportation peut signifier, à terme, que les stocks de poissons (notamment les démersaux comme le thiof, la daurade, etc.) peuvent se reconstituer mais cela pourrait aussi avoir des effets négatifs sur la chaîne alimentaire des produits de la mer, si les autres acteurs industriels ciblant d'autres espèces ne sont pas pris en compte dans l'aménagement des pêcheries.
- **Lutte contre la pêche INN :** La pression du carton jaune de l'UE sur le Sénégal oblige le Sénégal à durcir ses contrôles contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et à revoir tout son système de certification.

En conclusion, l'attribution d'un carton rouge au Sénégal aurait des conséquences économiques et sociales majeures, en particulier pour les communautés de pêche artisanale.

Les pêcheurs artisanaux, les mareyeurs, les femmes transformatrices et les travailleurs de la chaîne de valeur seraient les premiers affectés par l'arrêt des exportations vers l'Union européenne, alors même que les causes du carton jaune sont principalement liées à des questions de gouvernance et de contrôle de la pêche industrielle et des navires opérant sous pavillon sénégalais.

Il apparaît donc important que les décisions prises dans le cadre de la lutte contre la pêche INN prennent en compte les impacts sociaux et économiques sur les communautés de pêche artisanale, afin d'éviter que ces communautés ne soient les principales victimes d'une situation dont elles ne sont pas responsables.

Recommandations

Considérant la place que le secteur de la pêche et des exportations des produits de la mer occupe au Sénégal.

Considérant les conséquences socioéconomiques qu'aurait l'attribution d'un 'carton rouge' donné par l'UE au Sénégal, pour manque de coopération dans la lutte contre la pêche INN.

Considérant les très anciennes et bonnes relations entre l'UE et le Sénégal et face à la gravité de la situation et l'urgence à y apporter des solutions,

Nous acteurs de la pêche du Sénégal, exhortons et recommandons :

1. **Au gouvernement du Sénégal** de faire les efforts nécessaires pour répondre aux demandes de l'UE concernant le carton jaune et à redoubler ses efforts pour lutter contre la pêche INN, le renforcement des mesures SCS (suivi, contrôle et surveillance), et le système de certification des captures de l'UE.
2. **À l'Union européenne**, d'une part, de prendre en compte les impacts sociaux et économiques potentiels d'un carton rouge sur les communautés de pêche artisanale, qui ne sont pas responsables des insuffisances identifiées dans la lutte contre la pêche INN et, d'autre part, d'adopter une approche progressive, accompagnée d'un soutien technique et financier pour améliorer la traçabilité et la gouvernance du secteur, serait plus efficace qu'une suspension brutale des exportations.
3. **Aux acteurs de la pêche du Sénégal et à leurs partenaires** d'apporter leur soutien pour aider à dépasser la situation actuelle mais aussi de leur faire prendre conscience de la gravité de la situation et des risques encourus.

En conclusion, l'attribution d'un carton rouge au Sénégal aurait des conséquences économiques et sociales majeures, en particulier pour les communautés de pêche artisanale.

Les pêcheurs artisanaux, les mareyeurs, les femmes transformatrices et l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur seraient les premiers affectés par l'arrêt des exportations vers l'Union européenne, alors même que les causes du carton jaune sont principalement liées à des questions de gouvernance et de contrôle de la pêche industrielle.

Le carton rouge risquerait ainsi de transformer un problème de gouvernance de la pêche en une crise économique et sociale dans les communautés côtières du Sénégal.

Il apparaît donc essentiel que toutes les parties prenantes prennent la mesure des enjeux économiques, sociaux et politiques liés à cette situation et que des solutions soient trouvées afin d'éviter que les communautés de pêche artisanale ne soient les principales victimes d'une situation dont elles ne sont pas responsables.